

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

LIAISON AUTOROUTIÈRE ENTRE CASTRES ET TOULOUSE - (N° 1446)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 576

présenté par

Mme Stambach-Terrenoir, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant les conséquences des autoroutes, notamment de l'A69, sur la hausse des émissions de gaz à effet de serre.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député.es du groupe LFI-NFP souhaitent qu'un rapport soit remis afin d'évaluer les conséquences des autoroutes, et notamment de l'A69, sur l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

La hausse du trafic routier liée à ces projets autoroutiers et notamment l'A69 entraîne une hausse des pollutions de l'air et des émissions de gaz à effet de serre.

Les député.es du groupe LFI-NFP s'interrogent donc sur la cohérence du projet de l'A69, et plus largement des nouveaux projets autoroutiers, avec les objectifs climatiques de la France.

Dans son rapport annuel de l'année 2024, le Haut conseil pour le climat indique en effet que « la cohérence d'ensemble [de la politique des transports] n'est pas assurée car plusieurs projets entraîneront une hausse du trafic automobile, contraire à l'objectif affiché, et leur impact climatique n'est pas suffisamment pris en compte »